

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Réunion du lundi 7 novembre à 19h à Chevreuse (Maison du Parc)

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. HUGONET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, PASTOR et MONTET et MM VAN BUSSEL, PERRIN et PATEK.

#### Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France

#### Pouvoirs :

De M. VIGIER à Mme DARMON  
De M. BOURNAT à Mme DARCOS

### **1. Approbation du compte-rendu des bureaux du 20 et 27 septembre 2016**

Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

## **2. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes**

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

### **Commission « Tourisme, Déplacements, Liaisons douces » du 26 septembre 2016**

- Création d'une liaison douce le long de la RD 97 à Forges-les-Bains\_(Aide 2016/002/11-04). Montant des travaux : 33 691,60 € HT - Montant aide du Parc : 15 000 € (plafond). Cette aide est adoptée à l'unanimité

### **Commissions « Architecture, Urbanisme, Paysage » du 26 septembre et du 17 octobre 2016**

- Création d'un abribus sur la commune d'Auffargis (Aide 2016/001/02-06). Montant des travaux : 10 596 € HT - Montant aide du Parc : 5 000 € (plafond)
- Isolation de la toiture de la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Aide 2016/001/05-04). Montant des travaux : 13 000 € HT – Montant aide du Parc : 9 100 €. Le président rappelle que ce type d'aide portant sur l'isolation des bâtiments fait partie des priorités du Parc. Ces deux aides sont adoptées à l'unanimité.

### **Commission « Culture » du 19 octobre 2016**

- Festival Jazz à Toute Heure. Participation Parc : 6 000 €. Le Parc naturel régional a accordé un soutien important au festival en raison de ses actions vis-à-vis des scolaires et de son caractère multisites. D'autre part le Festival n'est plus subventionné par le département des Yvelines. La CCHVC reprend à sa charge ce qui était versé par les communes de la CCHVC. Les bilans des années antérieures sont demandés chaque année dans la phase d'instruction de l'aide. L'an passé, le Festival a clôturé l'exercice avec un léger déficit.
- In Between, Lisière(s). Participation Parc : 3 000 €. Isabelle Olivier, harpiste de grand talent, à la tête de la compagnie Métamorphose a souhaité concevoir un projet de concerts dans la nature sur le thème de la Lisière, un espace intermédiaire entre la forêt, les cultures et les espaces urbanisés qui est plutôt en régression, ce que pointe le Plan Paysage et Biodiversité de Rambouillet. Ces manifestations culturelles auront lieu aux quatre saisons, seront gratuites et accessibles à un large public. Ces deux aides sont adoptées à l'unanimité.

### **Commission « Patrimoine » du 19 octobre 2016**

- Restauration d'un mur du cimetière (commune de Jouars-Pontchartrain). Montant des travaux : 27 784 € HT – Montant aide du Parc : 13 892 €.
- Restauration d'un mur d'enceinte du Domaine de Soucy (CCPL). Montant des travaux : 35 448 € HT – Montant aide du Parc : 7 089 €.
- Restauration du mur d'enceinte du jardin du presbytère (commune de Cernay-la-Ville). Montant des travaux : 34 370 € HT – Montant aide du Parc : 10 311 €.

Une réflexion a été engagée sur les aides accordées à la rénovation des vieux murs, qui grèvent le budget du Parc. Une rénovation du guide des aides a été proposé afin d'accorder le soutien du Parc avec plus de discernement. Seules les rénovations portant sur des édifices d'intérêt majeur sont fortement aidées. Les trois aides accordées présentent ainsi des montants dissemblables en fonction du taux proposé (70%, 50% ou 30%)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Commission « Biodiversité et Environnement » du 2 novembre 2016

- Création de deux mares à usage d'irrigation maraîchère et biodiversité (Commune de Grosrouvre – M.Ettore LAINÉ). Montant des travaux : 18 588 € HT – Montant aide du Parc : 8 000 €.
- Restauration d'une prairie au hameau de Chatonville. (EARL Ferme de Chatonville, Mme de CUVERVILLE, Sonchamp). Montant des travaux : 5 150 € HT – Montant aide du Parc : 4 120 €.
- Création d'une mare d'intérêt écologique à usage d'abreuvoir de prairie (EARL Le Bois Boisseau, M. Koning, Cernay-la-Ville). Montant des travaux : 2 265 € HT – Montant aide du Parc : 1 812 €.
- Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Saint-Forget). Montant de l'opération : 5 593,66 € HT – Montant aide du Parc : 3 915,56 €.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

### 3. Fixation de prix de vente : produits des boutiques du Parc

Par délibération n°16B27, les membres du Bureau fixent les nouveaux tarifs suivants :

#### Boutique de la Maison du Parc et du Petit Moulin des Vaux de Cernay

- Ouvrage Cart'Eaux : 14,90 €
- Collection Objet d'art, Hors-série « *Le Petit Moulin des Vaux de Cernay, un musée, des paysages, une colonie de peintres* » : 9,50 €

#### Uniquement pour la boutique du Petit Moulin :

Jus de pommes pétillant : 1,50 € le verre (prix de revient de la bouteille : 4,90€)

Visites guidées du site et du musée par les Guides de Parc pour les groupes constitués : 180 € pour ½ journée. Il s'agit de la rémunération versée aux guides du Parc. Pour les visiteurs le tarif de cette visite guidée s'élèvera à 6€/ personne, auquel s'ajoute le tarif d'entrée au musée 3€/ personne, soit 9 €/ personne.

Le président rappelle que deux musées viennent d'ouvrir sur le Parc, le Petit Moulin des Vaux de Cernay et le musée Devos. Il serait bien que la mission Tourisme propose des visites de groupes à des partenaires tels que Châteaufort, l'Abbaye des Vaux de Cernay, le restaurant du Bout des Prés...

#### Conventions de dépôt-vente

Les membres du Bureau autorisent la signature des conventions avec les dépositaires suivants :

- Le Comité Quignon, représenté par la présidente Madame Brigitte POTIEZ-SOTH pour le catalogue raisonné de Quignon, vendu à 28,00 € au Petit Moulin.
- La SHARY, représenté par Monsieur Olivier LALLEMENT pour le livre « *Histoire de l'eau dans les Yvelines* », vendu à 24,00 € au Château et au Petit Moulin.
- Monsieur André Marc DESPRABELLES pour le livre « *Chronique d'une école rurale au temps des heures sombres (...et même au-delà)* », vendu à 14,00 € au Château et au Petit Moulin.
- L'association Peintres en Vallée de Chevreuse, représenté par le président Dimitri DUTAT pour les catalogues « *L'art en Vallée de Chevreuse du XIXème siècle à nos jours* », vendus à 10,00 € au Château et au Petit Moulin.
- François ROCHE pour les livres *La Vallée de Chevreuse en 1900...à travers les cartes postales, Peintres et Paysages* (3 tomes), vendus à 30,00 € et 40,00 € au Château et au Petit Moulin.

#### **4. Point d'information sur le rapport remis à Valérie Pécresse**

Madame Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, a missionné Monsieur Vandewalle pour la rédaction d'un rapport sur les perspectives des PNR franciliens. Ce rapport a été remis en main propre le 8 octobre dernier lors de l'inauguration du Petit Moulin.

Parmi les propositions formulées, le Président souhaite retenir que les Parcs pourraient devenir les « bras armés » de la Région sur leurs champs d'action habituels. Il faut que le débat soit ouvert sur ce point : les parcs peuvent-ils obtenir des délégations de mandat pour l'attribution d'un certain nombre d'aides, de par leur situation de proximité et le conseil qu'ils peuvent dispenser ? Le président rappelle que le Parc est déjà totalement opérationnel pour le développement économique, instruit des aides pour le compte de l'Etat par exemple via le FISAC. Il suggère aussi au titre de cette mission de « bras armé » régional que le Parc puisse accueillir des personnels de la Région mis à disposition.

Dans son rapport, le président du Parc constate que les PNR sont confrontés à une perte de légitimité face à la montée d'autres structures concurrentes. Il leur faut retrouver d'autres formes de légitimité, davantage inspiré de l'innovation économique, sociale et environnementale que du développement durable strictement.

Les méthodes de travail du Parc, le choix de ses missions à privilégier seront examinées lors d'un séminaire le 15 novembre prochain réunissant présidents de commission et chargés de mission.

#### **Questions diverses**

- Madame AUBERT, présidente de la commission Education à l'Environnement communique au bureau les chiffres de fréquentation du gîte des Hauts-Besnières. Tous publics confondus (stagiaires, scolaires, randonneurs, centre de loisirs), le nombre total de nuitées s'établissait à 2524 en 2015.  
Madame AUBERT estime qu'un taux d'occupation de 100% représente 10920 nuitées, ce qui l'amène à conclure que le taux d'occupation est d'environ 25%, ce qu'elle juge faible. Elle va engager une réflexion sur l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement avec l'équipe technique du Parc afin de contribuer à une fréquentation plus nombreuse.
- Monsieur VANDEWALLE ajoute que la rénovation du gîte de la Maison de Fer (ex pavillon Eiffel à l'exposition universelle) est également au programme du prochain contrat de Parc, une opération qui pourrait être soutenue en termes de communication par AirBNB.
- Monsieur MONTEGUT remercie le Président d'avoir porté un recours devant la CNAC, à l'échelle nationale de la décision de la CDAC et portant sur l'autorisation donnée à l'installation d'un centre Leclerc à Châteaufort. Sont également opposés à cette installation et ont également déposé un recours certaines communes voisines (Magny, ...), des enseignes concurrentes présentes dans des communes proches, les petits commerçants des communes limitrophes.
- Le Président du Parc est interrogé par Mme GIOBELLINA, présidente de l'Union des Amis du Parc sur ce qu'il entend faire après les résultats de l'enquête publique relative à la ligne 18. La commission d'enquête a préconisé dans ses conclusions, une installation aérienne et non souterraine, en dépit de très nombreuses contributions défavorables (4000 au total). M. VANDEWALLE informe les membres du bureau de la venue à la Maison du Parc du président Philippe YVIN, qu'il recevra en compagnie de Pascal THEVENOT, député de la circonspection. Valérie PECRESSE s'est elle-même positionnée en faveur d'un métro aérien. La Société du Grand Paris a par ailleurs commandé une étude d'insertion paysagère. Il semblerait que les entreprises qui vont réaliser les ouvrages aient déjà été désignées.